

Am a
Art 1

Projet de loi n°94

**LOI ÉTABLISSANT LES BALISES ENCADRANT LES DEMANDES
D'ACCOMMODEMENT DANS L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE ET
DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS**

AMENDEMENT ARTICLE 1

L'article 1 est modifié dans son premier alinéa par l'insertion après le mot « conditions »
du mot « minimales »

Rejeté
H

Projet de loi n°94

Am b
Art 1

**LOI ÉTABLISSANT LES BALISES ENCADRANT LES DEMANDES
D'ACCOMMODEMENT DANS L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE ET
DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS**

AMENDEMENT ARTICLE 1

L'article 1 est modifié dans son premier alinéa par l'insertion après le mot «
accommodement » des mots « pour des motifs religieux »

Rejeté
H.

Amc
Art 1

Projet de loi n°94

**LOI ÉTABLISSANT LES BALISES ENCADRANT LES DEMANDES
D'ACCOMMODEMENT DANS L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE ET
DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS**

AMENDEMENT ARTICLE 1

L'article 1 est modifié dans son premier alinéa par l'insertion après le mot « accordé »
des mots « sans qu'il ne constitue une contrainte excessive »

Rejeté
ts

Projet de loi n°94

Amd
Art 1

**LOI ÉTABLISSANT LES BALISES ENCADRANT LES DEMANDES
D'ACCOMMODEMENT DANS L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE ET
DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS**

AMENDEMENT ARTICLE 1

- L'article 1 est modifié dans son premier alinéa par la suppression après "accordé" de "en faveur" et son remplacement par "en réponse à une demande pour motif religieux"

Rejeté
ll

Sam a
Am d
Art 1

**LOI ÉTABLISSANT LES BALISES ENCADRANT LES DEMANDES
D'ACCOMMODEMENT DANS L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE ET
DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS**

Sous- **AMENDEMENT ARTICLE 1**

- L'article 1 est modifié dans son premier alinéa par la suppression après "établissement" de "ou en faveur d'une personne" et son remplacement par "en réponse à une demande ~~formulée~~ par une personne pour motif religieux".

irrecevable
tt

Am ①
Art 1

Projet de loi n°94

**LOI ÉTABLISSANT LES BALISES ENCADRANT LES DEMANDES
D'ACCOMMODEMENT DANS L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE ET
DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS**

~~7/7~~ **AMENDEMENT ARTICLE 1**

- L'article 1 est modifié dans son premier alinéa par la suppression après "établissement" de "ou en faveur d'une personne" et son remplacement par "en réponse à une demande ~~formulée par~~ une personne pour motif religieux".

Rejetée
A

**LOI ÉTABLISSANT LES BALISES ENCADRANT LES DEMANDES
D'ACCOMMODEMENT DANS L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE ET
DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS**

AMENDEMENT ARTICLE 1

- L'article 1 est modifié dans son premier alinéa par l'ajout de « publics » après « services ».

Rejeté
CB

**LOI ÉTABLISSANT LES BALISES ENCADRANT LES DEMANDES
D'ACCOMMODEMENT DANS L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE ET
DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS**

AMENDEMENT ARTICLE 1

« de l'Administration
gouvernementale »

- Le premier alinéa de l'article 1 est modifié par l'ajout après « ~~gouvernementale~~ » de
« ~~un organisme municipal~~ ».

« , d'un organisme municipal ».

Rejeté
ll

Projet de loi n°94

Sama
Amg
Art 1

LOI ÉTABLISSANT LES BALISES ENCADRANT LES DEMANDES
D'ACCOMMODEMENT DANS L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE ET
DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS

~~4016~~ AMENDEMENT ARTICLE 1

« par cette administration

- Le premier alinéa de l'article 1 est modifié par l'ajout après « ~~par cette administration~~ »
de « cet organisme municipal ».

gouvernementale »

Irrecevable)
ll

**LOI ÉTABLISSANT LES BALISES ENCADRANT LES DEMANDES
D'ACCOMMODÉMENT DANS L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE ET
DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS**

~~AMENDEMENT~~ AMENDEMENT ARTICLE 1

tel qu'amendé,

« par cette administration

- Le premier alinéa de l'article 1^{er} est modifié par l'ajout après ~~« par cette administration »~~
de « cet organisme municipal ».

gouvernementale »

*Rejeté
tt*

**LOI ÉTABLISSANT LES BALISES ENCADRANT LES DEMANDES
D'ACCOMMODÉMENT DANS L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE ET
DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS**

AMENDEMENT ARTICLE 1

- L'article 1 est modifié par l'ajout après le 1^{er} alinéa de l'alinéa suivant:

« Les organismes municipaux sont également visés par la présente loi ».

Rejeté
H

Projet de loi n°94

Amj
Art 1

**LOI ÉTABLISSANT LES BALISES ENCADRANT LES DEMANDES
D'ACCOMMODEMENT DANS L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE ET
DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS**

AMENDEMENT ARTICLE 1

L'article 1 est modifié par l'insertion après le 1^{er} alinéa de l'alinéa suivant:

« Lorsqu'une demande d'accommodement est déposée ou lorsqu'un accommodement est accordé en réponse ou non à une telle demande d'accommodement, la liberté de religion ne peut être invoquée pour enfreindre le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Rejeté
th

Am K
Art. 1

Amendement Article 1

L'article 1 est modifié par l'insertion après le 1^{er} alinéa de l'alinéa suivant :

« Elle a aussi pour objet de modifier la Charte des droits et libertés de la personne afin de consacrer le ~~statut~~ ^{statut} particulier de l'égalité entre les femmes et les hommes dans cette ^{même} Charte. »

Rejeté

Sous-amendement Article 1

Sam a

Ann K
Art 1

L'amendement à l'article 1 est
sous-amendé par le remplacement
de « de consacrer » par « de définir un »
et le remplacement après « particuliers »
de « de » par « au droit à ».

Rejeté
th.

Sous-amendement Article 1

Samb
Am K
Art 1

L'amendement à l'article 1 est sous-amendé par le remplacement de « consacrer le statut particulier » par « reconnaître » et l'insertion après « cette même charte » de « comme valeur fondamentale de la nation québécoise ».

Rejeté
~~ll~~

Sam C

Am K
Art 1

SOUS-AMENDEMENT ARTICLE 1

- L' amendement à l' article 1 est sous-amendé par le remplacement de « de consacrer le statut particulier de l'égalité entre les femmes et les hommes dans cette même Charte » par « d'y reconnaître la laïcité de l'État et l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Rejeté
~~ll~~

Projet de loi n°94

Sam a
Am l
Art 1

**LOI ÉTABLISSANT LES BALISES ENCADRANT LES DEMANDES
D'ACCOMMODEMENT DANS L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE ET
DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS**

SOUS-AMENDEMENT ARTICLE 1

- L'amendement à l'article 1 est modifié par l'ajout après « accommodement » de
« pour motif religieux ».

Rejeté
tt.